

MAIRIE DE
St-JULIEN-LES-MONTBELIARD
25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

ARRETE N° A2020-05

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION
SUR LA VOIE VERTE DE ST-JULIEN A ST-MARIE

Le Maire de la Commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la voie verte de St-Julien-Lès-Montbéliard à Sainte-Marie, à l'occasion de travaux de génie civil pour l'édification d'une antenne de téléphonie mobile, la pose de fibre optique et l'extension du réseau électrique basse tension, afin d'éviter toute gêne au bon déroulement des travaux et pour assurer la sécurité des usagers et des travailleurs,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. – La circulation publique sera interdite sur la piste verte dans la zone délimitée sur le plan en annexe pendant toute la durée des travaux.

Article 2. – Orange UPR et ses sous-traitants, notamment le cabinet d'études CIRCET mandaté par Orange pour conduire les travaux, sont autorisés à occuper le domaine public à partir du 18 Mai 2020 jusqu'au 31 Juillet 2020 et exécuter les travaux énoncés ci-dessus. A charge pour Orange UPR et ses sous-traitants de se conformer aux dispositions et articles suivants :

Article 3. – Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

Article 4. – Les dispositions seront prises de façon à interdire la circulation publique.

Article 5. – Les entreprises intervenantes sont chargées de réglementer la circulation en mettant en place la signalisation conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6. – Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'administration et des collectivités locales et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7. – Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- La Gendarmerie de Bavans
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Au service de gardes communautaires de PMA
- A l'entreprise CIRCET
- A La mairie de St-Marie

Saint Julien Lès Montbéliard, le 18 Mai 2020
Le Maire
Michel Piernavieja



